L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 9 AOUT 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier à écolier réglé, et seulement sur le *recto* et *les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. BOX 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le jour d'une pareille dette, il n'y aura plus de privilèges nombres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytere de la fête paroissiale.

Le Mot d'Ordre.

Le Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes portèrent notre signature et le sceau de la diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses sont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

Perdu. Un chien setter, couleur marron, marqué de feu.

Le ramener à son propriétaire sera donné une chaîne à qui le ramènera au No 50 rue Magazins.

8 août—3f

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.

29 avril

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

Seul dépositaire et fabricant

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'église formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

156 ——RUE DU CANAL.——156

près Bureaux.

Contiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Montage de tous articles de dentiste soit prix fabriqués. 26 août

INSTITUTION COURTO.

Pensionnat et Externat,

Dirigé St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de dessin est ouverte sous la direction de monsieur Courto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en être sont offerts aux élèves externes.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand apprit l'Institut.

SCIENTIFIC AMERICAN

ESTABLISHED 1845.

The largest, best illustrated Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number profusely illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable and interesting reading, and no person should be without it. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is proof that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Weekly, Address, MUNN & CO., Publishers, No. 261 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' Experience in practice before the Patent Office, and have prepared and prosecuted Patents and Applications for patents in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information, advice as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information concerning Patents obtained throughout Munn & Co. are noticed in the Scientific American free of charge. Back numbers and Specifications furnished by all persons who wish to dispose of their patents.

Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 261 Broadway, New York.

W. E. Seobold vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,379—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de W. E. Seobold et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. C. Palmer, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

29 août—3,5,9

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera publiquement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

$1,967 Lots se montant à.....$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous nous donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne-foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

Gen. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remisez par Postal Notes, Express Money Order, Change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jane E. Abert, exécutrice, etc., vs. Peter J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,164—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 9 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, situé à Bickerville, Sixième District de cette ville, actuellement paroisse Jefferson, ou cet Etat, faisant partie d'un certain îlet de terre désigné par le numéro cinquante-trois sur un plan dressé par B. Boisseau et M. T. Thompson, voyers, le 28 mars 1849 et déposé en l'étude de Jos. R. Beard, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet de terre est borné par l'Avenue Peters et les rues Jeannette, Octavia et St-Charles, et la dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Chas. G. de Lisle le 10 mars 1860, annexé à une vente d'Amanda May à Thos. Moran, passée pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869, et la dite portion de terre mesure 80 pieds de face à la dite rue Jeannette, sur une profondeur, face à la rue Jeannette, de cent cinquante pieds, entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Jeannette.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme Mary A. May, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 août—8 15 22 29 sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Schwartz vs W. S. Saiter, &c.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,602.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Saiter, au lail passé entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, pour la location de la propriété de la dite compagnie, bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être vue sur demande au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4,11,14

E. Cathelogue & Co. contre C. Gandier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,736.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique le VENDREDI, 14 août, 1885, à 11 heures A. M., en face de mon bureau, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

4 août—4,11,14

Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 14,865—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dépendances, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Greenville et dans l'îlet No 59, borné par la ligne du Bayou Saint-Jean, la ligne de Conti, emplacement connue comme City Park, et les rues Walnut, Félicia et Louisa, conformément au plan original du dit îlet de Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. L. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park, et cent cinquante-trois pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le dernier numéro ci-dessus vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou lot de terre vendu par le défendeur de Frank Hébert et autres, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21juil—29 août 28 août 11 19 22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Miss Maria Natal vs. Cupe Jackson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, No 6,677.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à midi, à mon bureau, coin des rues Camp et Lafayette, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles, d'après inventaire, enlassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions : comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY.
Constable 1ère Cour de Cité.

8 août—8,12,19.

Joseph Laine vs. August Lafon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 6,752—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à 11 h. A. M., à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse—

Un cheval, un wagon, un lot de meubles et une glacière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

8 août—8,14,19

Laurent Paget contre Mme Vve E. Gandier.—No 6714.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le VENDREDI 14 août, 1885, à 11 heures A. M., en face de mon bureau, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

4 août—4,11,14

E. Cathelogue & Co. contre C. Gandier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,736.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique le VENDREDI, 14 août 1885, à 11 heures a. m., en face de mon bureau, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

4août—7,11,14

Leopold Weil vs. A. Meyer—No 6475.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, par publique, le SAMEDI, 8 août, 1885, à onze heures A. M. en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

29 juillet—29—août 4 8

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une association domiciliée en la ville de la Nouvelle Orléans, qui a pris le nom de **Puits Artésiens de la Louisiane**, dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars, formé entre trente actions de cent dollars chacune, payable en argent ou comptant même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de compagnie seront donnés au Bureau de direction de ses actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote secret au scrutin pour le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait un salaire de Cent dollars par mois. Le bail expirera le premier lundi du mois de juillet 1888, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son actif.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée, Edgar N. Farrar, qui, dûment assermenté, dit que les parties à ce acte y ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT,
Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 244.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

Signé : GEO. GUINAULT,
Sous-Annotateur.

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras artificiels, &c.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

163 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 26—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gintel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 29 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement McDonoghville, désignés par les N. Boisseau et M. T. Thompson, voyers, le 28 mars 1849 et déposé en l'étude de Jos. R. Beard, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné par l'Avenue Peters et les rues Jeannette, Octavia et St-Charles, et la dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Chas. G. de Lisle le 10 mars 1860, annexé à une vente d'Amanda May à Thos. Moran, passée pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869, et la dite portion de terre mesure 80 pieds de face à la dite rue Jeannette, sur une profondeur, face à la rue Jeannette, de cent cinquante pieds, entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Jeannette.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme Mary A. May, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil.

Dans l'affaire de la

New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Saiter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La batisse en bois sur le terrain du lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol, et la clôture en planches qui l'entoure, et le bail ou droit de la Nouvelle Orléans, du Fort Espagnol et du Lac la dite batisse faisant face à une rue continuation de Dauphine, et s'étendant à un Canine, connue sous le nom de galerie de fer et servant à ce but.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Saiter, dans le bail susmentionné entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, la propriété de la dite compagnie, le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande au bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29juil—29—5,8,9 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Abraham Rosenfeld et Mme Fredericksburg vs. Fredericksburg et Schreiberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 14,841.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Les droits, titres et intérêts et de possession de E. Forchemer, défendeur dans cette affaire, dans une part indivise des propriétés ci après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville, situé dans la rue des rues Magazine, Mellecrte, maintenant Frato, Constance et Estelle, maintenant Thalia, mesurant trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au côté nord.

2° Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et îlet, faisant l'encoignage rue de Magazine et Mellecrte, maintenant Thalia, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue mentionnée et cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes (au pied mesurant), sur cent quarante-cinq pieds de profondeur le long de la dite rue Mellecrte, maintenant Thalia, conformément à un plan du Faubourg Saulet dressé par Lafond, voyer, le 17 septembre 1840, dans les archives de C. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été vendue par le défendeur et par Sidney Walker, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds de face sur la rue projetée Fonchaer (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur de la dite rue Market à quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Nash et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22juil—22 29 août 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. L. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISURICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans la Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Barthevillle, désigné par le lotus 9 et 10 tracés sur un plan dressé par John F. Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'îlet borné par les rues Boutteville, Pauger, Marigny, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds de face sur la rue projetée Fonchaer (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur de la dite rue Market à quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Nash et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 juillet—29—août 4 8

F. J. Loche, agent, vs. Jacob Joseph.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6,214.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan LUNDI, le 3me jour d'août 1885, à midi, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PAUL GRIMA,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21juil—21 28 août 11 18 22

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une association domiciliée en la ville de la Nouvelle Orléans, qui a pris le nom de **Puits Artésiens de la Louisiane**, dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars, formé entre trente actions de cent dollars chacune, payable en argent ou comptant même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de compagnie seront donnés au Bureau de direction de ses actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote secret au scrutin pour le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait un salaire de Cent dollars par mois. Le bail expirera le premier lundi du mois de juillet 1888, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son actif.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée, Edgar N. Farrar, qui, dûment assermenté, dit que les parties à cet acte y ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT,
Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 244.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

Signé : GEO. GUINAULT,
Sous-Annotateur.

8juil—8,15,22,29—3août

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras artificiels, &c.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

163 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 26—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages.

No. 44 rue S. Liberté.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Terrain Nu rue Johnson.

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile du district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1885, numéro No 13,806, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2 et mesurant, au pied français 23 pieds de face à chacune des rues Remparts et Bassin, sur une profondeur qui s'étend de la rue Bienville à la rue Conti, le tout plus ou moins.

Etant le même lot de terre acquis par le défunt W. Alex. Gordon, de la succession de John Davidson, suivant acte passé pardevant Peter J. Rimauni, notaire, en date du 25 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à la défenderesse dans cette affaire. Une moitié indivise appartient dans cette affaire. Une moitié indivise appartient dans cette affaire. Une moitié indivise appartient